

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

A CENDRIEUX A 19H45

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, TEIXEIRA CASTRO Vitor, FRANCERIES Julie, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, COLET Bastien

Excusés : CHAUMETON Carole pouvoir à TAULOU Patrice
PRIAT Vanessa pouvoir à FRANCERIES Julie
DULAC Bernard pouvoir à LEYMA Cyril
BIJOU Clément pouvoir à COLET Bastien

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

Cette réunion s'est tenue dans le respect des consignes particulières édictées dans le cadre du Covid 19 : organisation, gestes barrières, règles sanitaires...

La séance est assurée en audio via la page Facebook de la commune, afin d'assurer le caractère public de la réunion.

I FONCTIONNEMENT

Hommage au Maire de Sant'Agata Feltria

Le Maire ouvre la séance sur une photo de la ville de Sant'Agata Feltria, commune d'Italie jumelée avec Sainte-Alvère et dont le Maire, Guglielmino CERBARA est décédé le 2 août dernier.

Une minute de silence est observée, par le conseil municipal, en sa mémoire.

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Madame Cécile ESCARMANT fait un point sur l'avancement du dossier :

« La lettre d'intention (première étape) du projet de création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur le territoire Villamblard Vergt Val de Louyre et Caudeau a été validée le 9 septembre 2021.

Elle est constituée :

- de l'historique et la pertinence du territoire,
- du diagnostic territorial,
- des besoins et des missions envisagées.

Le comité de pilotage ayant validé la lettre est composé de :

- de la directrice CPAM de la Dordogne
- du représentant MSA,
- du représentant ARS Dordogne,

- des représentants de l'ordre des médecins, de l'ordre des infirmiers, de l'ordre des kinésithérapeutes etc...
- des représentants des URPS,

Cette première étape étant validée, nous allons pouvoir préciser nos missions, écrire le projet de santé. Les premières actions devraient être effectives début septembre 2022 ».

Statistiques de fonctionnement des services et équipements

Le Maire présente sur écran des statistiques :

1) de fonctionnement de l'office du tourisme du Grand Périgueux

Elles montrent l'accroissement de l'activité de site et des bureaux d'information touristique comme Sainte-Alvère.

Le Maire indique que le lac de Neufont sera encore fermé en 2022 car la digue et la guinguette sont entièrement à refaire.

Le site de Durestal avec ses visites guidées participe à ce développement. Il remercie Alyssa de l'office du tourisme de Sainte-Alvère qui anime ces visites et s'implique dans sa mission en faveur du tourisme.

Le maire, avec l'office du Tourisme a en projet de développer le tourisme local à travers les chemins de St Jacques de Compostelle ; St Laurent des Bâtons ayant été un lieu de passage, il pourrait y être établi un relais d'hébergement dans les bâtiments de l'école.

2) de fréquentation de la borne de recharge de véhicules électriques

Sur 151 bornes déployées dans le département par le SDE 24, celle de Sainte-Alvère est en 41^{ème} position pour son utilisation, de janvier à août 2021.

3) d'énergies renouvelables

Pour l'année 2021, on compte cinq exploitations agricoles qui se sont dotées auprès de la SEM 24, de panneaux photovoltaïques à l'occasion de la construction de hangar, plus la commune, pour les vestiaires de Cendrieux, ce qui représente la consommation annuelle électrique de 676 habitants hors chauffage.

Cette statistique n'inclut pas les autres distributeurs ou installateurs de panneaux photovoltaïques.

Personnel : Création d'un poste en contrat aidé

Le Maire indique que, dans le cadre du plan de relance, des aides supplémentaires sont accordées pour l'embauche de contrats aidés pour les jeunes, notamment en ZRR.

Le conseil municipal valide la création d'un emploi en contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) pour les services administratifs de la mairie.

Recensement : Agents recenseurs

Le Maire rappelle qu'un recensement de la population aura lieu en 2022 (du 20 janvier au 19 février), que d'ores et déjà il faut envisager la création de postes d'agents recenseurs.

Le nombre n'est pas encore fixé pour la commune nouvelle, il dépend du nombre d'habitants et du découpage en districts.

Le conseil municipal décide la création de postes d'agents recenseurs au nombre suffisant pour le recensement de la population.

II ECONOMIE FINANCES

Prolifération de chats errants : campagne de stérilisation

Après un exposé du Maire sur la prolifération des chats errants à Saint-Laurent des Bâtons et Sainte-Alvère, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mener une campagne de stérilisation de ces animaux en partenariat avec les services de la SPA de Bergerac.

Subventions 2021-DETR complémentaire

Le Maire fait part aux conseillers municipaux des subventions 2021 attribuées à la commune. Il a pu obtenir une subvention supplémentaire au titre de la DETR complémentaire d'un montant de 61 950,00 € pour l'achat et l'aménagement d'un local commercial.

Le conseil municipal décide d'inscrire cette subvention au budget de la commune.

MAM-Frais de téléphone

Le Maire informe le conseil municipal que la MAM POM'd'API (Maison des Assistantes Maternelles), après de nombreuses démarches, a pu ouvrir le 6 septembre dans un local communal situé rue des Remparts à Sainte-Alvère. Les deux assistantes maternelles fonctionnent au complet. Elles organisent une journée porte ouverte le 2 octobre.

La MAM a signé un bail avec la commune et a pris en charge directement la consommation d'eau et d'électricité. Les assistantes maternelles ont besoin, dans le cadre de leur agrément, d'un téléphone fixe que la commune peut mettre à leur disposition.

Le conseil municipal fixe le prix d'abonnement de la ligne téléphonique avec un poste fixe à 18 € par mois.

Acquisition de terrain et étude d'aménagement

Le Maire expose au conseil municipal sur écran un projet de création et/ou de réouverture d'un passage entre la rue du Pré Saint Jean et la rue de la République à Sainte-Alvère.

Le nouveau propriétaire de l'immeuble sis 23 rue de la République section AV n° 27 accepte de vendre le terrain nécessaire à ce projet pour la somme de 15 000,00 €.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'acquérir au prix de 15 000,00 € (quinze mille euros) l'espace nécessaire à la création d'une liaison piétonnière entre la rue du Pré Saint Jean et la rue de la République sur la parcelle AV n° 27 et de solliciter l'Atelier Préville de Bordeaux (Monsieur JALBERT) pour réaliser un projet d'aménagement.

Acquisition d'un terrain à Sainte-Alvère

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur et Madame BABILAS en date du 29 juillet 2021 qui proposent de céder à la commune la parcelle de terrain sis section AV n° 457 allée du Regard à Sainte-Alvère.

Après avoir visualisé le terrain sur écran, les membres du conseil municipal à l'unanimité moins une abstention, décident d'acquérir aux conditions du vendeur la parcelle AV n°157, soit :

- * pour l'euro symbolique,
 - * remplacement du portail par un muret,
 - * fermer le mur existant entre son terrain AV n°168 et cette parcelle,
- selon des modalités à affiner avec le Maire.

Vente de terrain « Les Maîmes » à Sainte-Alvère

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain dans la zone artisanale des "Maîmes" de Sainte-Alvère pour y installer une entreprise.

Le demandeur a choisi un emplacement en fonction de la configuration du terrain et de la ligne électrique. La commune a obtenu le certificat d'urbanisme positif pour une construction sur cet emplacement, mais cela nécessite de déplacer un bout du chemin.

Après avoir visualisé l'emplacement sur écran, les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent de vendre un terrain de 2 000 m² environ sur les parcelles sises section AH n° 398 (partie) et 407 (partie), au prix de 15 € le m², avec à la charge de l'acquéreur les travaux de déplacement du chemin.

Vente de terrain et droit de passage à Sainte-Alvère

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'achat par le nouveau propriétaire de l'ancien presbytère, des parcelles section AV n° 480 et 483, parcelles en pente descendant vers leurs jardins ; la commune aurait un droit de passage sur ces parcelles et sur la parcelle section AV n° 481 avec des véhicules. L'acquéreur conserverait le droit de passage actuel

Le conseil municipal accepte le principe de cette cession avec droit de passage, fixe le prix de vente du terrain à 15 € le m², et mandate le Maire pour négocier les modalités d'acquisition et de droit de passage pour utilisation de la crypte.

Travaux

Monsieur Alain LANGLAIS fait un point sur l'avancement des travaux :

Rue Jules Ferry :

Dans l'attente des décisions du Département pour la chaussée de la RD, les travaux de liaison de la Rue Jules Ferry et de la Rue Balzac ont commencé.

Logements Cendrieux :

Depuis la première estimation financière, le montant des travaux, en raison du coût des matières premières a augmenté. Après une réunion avec l'architecte, Monsieur LE ROUX, Monsieur LANGLAIS et les services techniques de la mairie, une solution a été trouvée pour rester dans l'enveloppe de 400 000,00 € TTC (tous travaux et honoraires).

Eglises et chapelle :

Monsieur LANGLAIS présente sur écran la vue des toitures des trois églises et de la chapelle de la commune, vue d'un drone (mission qui avait été confiée à Monsieur JOUDINAUD, architecte des Monuments Historiques). Ces vues montrent l'état des toitures :

- celle de Saint-Laurent des Bâtons avant les travaux laisse voir un large trou sur le chœur,
- pas d'observation pour celle de Ste Alvère
- celle de St Maurice montre un solin défectueux (à reprendre)
- celle de Cendrieux, fait apparaître une parbole qui pose question.

Travaux sur l'église de Saint-Laurent des Bâtons :

Après la pose de l'échafaudage en août, les travaux sur la couverture du chœur ont débuté en septembre.

Eglise de Saint-Laurent des Bâtons – Travaux supplémentaires

Suite à l'exposé de Monsieur Alain LANGLAIS sur l'avancement des travaux de l'église de Saint-Laurent des Bâtons qui ont débuté, le conseil municipal accepte un avenant de 342 € HT sur la tranche ferme et 306 € HT sur la tranche optionnelle pour poser des protections anti volatiles, en profitant des échafaudages actuellement en place.

Travaux – Projet pour la Tour du château

Le Maire informe le conseil municipal d'un projet de valorisation de la tour du château. Il s'agit de la tour en ruine qui a déjà fait l'objet d'une "cristallisation" pour éviter qu'elle ne se dégrade. Cette opération entre dans un programme plus global à venir de réhabilitation du patrimoine ancien en centre-bourg.

Le projet est d'accéder à la tour depuis la place du château par une passerelle en fer ; (projet similaire à celui-ci en voie de création à la tour de Vésone à Périgueux).

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent le principe de réalisation d'une passerelle pour accéder à la tour du château et décident de mandater l'architecte DPLG Monsieur Philippe DANGLES pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Projet de création d'un cabinet de kinésithérapie

Monsieur Gilles LE ROUX explique qu'il y a un besoin de kinésithérapeute sur la commune, que les jeunes kinésithérapeutes demandent maintenant de grandes structures adaptées pour exercer leur profession.

La commune dispose à Sainte-Alvère, près du cabinet dentaire, d'un terrain pouvant recevoir une nouvelle construction.

Il propose de faire réaliser une étude de faisabilité du projet et de solliciter l'agglomération du Grand Périgueux pour porter ce projet.

Le conseil municipal valide le principe de création d'un cabinet de kinésithérapie, mandate l'architecte, Monsieur GRIFFOUL, pour réaliser une étude de faisabilité et sollicite l'agglomération du Grand Périgueux pour porter ce projet.

Bâtiments sinistrés : livraison à soi-même

Le Maire rappelle que lors de la précédente séance, le conseil municipal avait validé la clé de répartition de la TVA sur le bâtiment sinistré et opté pour l'assujettissement à la TVA du local MAM.

Les locaux du télécentre et de la salle de formation étaient assujettis d'office à la TVA et les logements soumis à une TVA de 10 %.

Les décisions prises ont permis d'entamer les démarches pour la livraison à soi-même du bâtiment entièrement rénové et de solliciter le remboursement de la TVA ou du FCTVA (selon le cas) sur les dépenses engagées.

Les services fiscaux et le trésorier ont fait les décomptes suivants :

- la commune doit 28 000,00 € de TVA sur la part logement,
- la commune doit recevoir 10 624,00 € de FCTVA.

Le conseil municipal mandate le Maire pour réaliser les écritures correspondantes à ce calcul qui permettront la « livraison à soi-même » de ce bâtiment entièrement réhabilité.

Vote du compte de gestion final du budget Irrigation

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, le compte de gestion final du budget Irrigation.

Ce document acte la clôture du budget annexe suite au transfert de la compétence à l'ASA de Cendrieux au 1^{er} janvier 2021 et reprend les soldes du compte administratif 2020.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent le compte de gestion final du budget Irrigation proposé par le Receveur Municipal.

Remboursement de la taxe TICFE

Le Maire expose au conseil municipal que la commune a encaissé sur le budget général la somme de 12 865,00 € correspondant au remboursement de la taxe TICFE pour les années 2017 et 2018. Cette taxe aurait dû être encaissée sur le budget irrigation (taxe des carburants utilisés par les irrigants), car il s'agit d'une taxe « industrielle » et non « communale ».

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de reverser cette somme à l'ASA qui a repris le service irrigation au 1^{er} janvier 2021.

Carte bancaire d'achat public

Le Maire indique au conseil municipal qu'il serait utile de doter la commune d'une carte bancaire pour certains achats ou autres dépenses qui le nécessitent.

Il s'agit d'une procédure très encadrée avec un plafond à ne pas dépasser.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de la carte bancaire d'achat public et demande au Maire de rechercher les modalités précises de ce service avant sa mise en place.

Convention : Vente de revues “Secrets de Pays – Echos du Pays des Bastides”

Le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal que l'Association “Les Amis de Secrets de Pays”, souhaite vendre des revues “Secrets de Pays- Echos du Pays des Bastides” revue semestrielle sur le patrimoine bâti et historique du Pays des Bastides et de ses environs proches, qui seraient mis en dépôt par l'association à la mairie de Sainte-Alvère, dans les locaux du bureau d'information touristique. Le conseil municipal a déjà pu voir des articles sur Sainte-Alvère dans cette revue.

Le conseil municipal accepte ce dépôt vente.

Accueil des Conseillers Départementaux

Le Maire avait invité les nouveaux Conseillers Départementaux à venir assister au conseil municipal.

Madame Claudine FAURE, Monsieur Alain OLLIVIER, conseillers départementaux et Madame Flore BOYER remplaçante se sont présentés ; Monsieur Anthony MALLET étant excusé. Ils ont manifesté leur intérêt pour la commune et ses projets.

Le Maire a présenté les dossiers de demande de subventions de la commune au Département en attirant leur attention sur le projet des trois nouveaux logements dans les locaux de l'ancienne école et bureaux de Cendrieux et sur le dossier d'aménagement de la rue Jules Ferry à Sainte-Alvère pour lequel le Département doit assurer les travaux sur la partie roulante.

III ECOLE

Effectifs

Madame Marie-Christine BENCHAREL fait un point sur la rentrée scolaire.

L'école de Saint-Laurent des Bâtons est donc fermée depuis la rentrée par arrêté de l'Inspecteur d'Académie mais le transport scolaire est maintenu.

113 élèves sont inscrits à l'école de Val de Louyre et Caudeau à cette rentrée au 2 septembre 2021.

Aide aux devoirs

Suite à la décision de principe du conseil municipal lors de la précédente séance, une aide aux devoirs se met en place à Cendrieux (cycle 3) par le Directeur de l'école de Cendrieux.

Il est encore nécessaire de connaître les modalités pratiques en liaison avec l'Inspection Académique (autorisations, tarifs...).

Madame Marie-Christine BENCHAREL rappelle que l'inscription à la garderie est nécessaire pour être admis à cette aide aux devoirs. Le Maire précise que, sur une année civile, il faut prévoir une enveloppe d'environ 3 000,00 €.

Le Maire est mandaté pour finaliser ce dossier et signer les documents s'y rapportant.

Tarifs cantine garderie

Madame BENCHAREL rappelle les tarifs de la cantine et des garderies périscolaires en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2019 (pas d'augmentation en 2020).

Elle précise que les repas servis sont à 99 % bio et local à Cendrieux et à 50 % à Ste Alvère.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Tarif cantine :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS	Proposition au 1^{er} janvier 2022
De 0 à 370	2,56 €	2,64 €
De 371 à 570	2,66 €	2,74 €
De 571 à 690	2,76 €	2,84 €
De 691 à 800	2,81 €	2,89 €
De 801 à 960	2,91 €	3,00 €
De 961 à 1170	3,02 €	3,11 €
De 1171 à 1500	3,12 €	3,21 €
Plus de 1500	3,22 €	3,32 €
Non fourni	3,32 €	3,42 €
Adulte	5,83 €	6,00 €

Tarifs Garderies et accueil périscolaire

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT MATIN	FORFAIT SOIR	Proposition 1^{er} janv. 22 matin	Proposition 1^{er} janv. 22 soir
De 0 à 370	1,12 €	1,64 €	1,14 €	1,67 €
De 371 à 570	1,22 €	1,74 €	1,24 €	1,77 €
De 571 à 690	1,33 €	1,89 €	1,36 €	1,93 €
De 691 à 800	1,43 €	1,94 €	1,46 €	1,98 €
De 801 à 960	1,54 €	2,04 €	1,57 €	2,08 €
De 961 à 1170	1,64 €	2,09 €	1,67 €	2,13 €
De 1171 à 1500	1,69 €	2,15 €	1,72 €	2,19 €
Plus de 1500	1,74 €	2,20 €	1,77 €	2,24 €
Non fourni	1,79 €	2,25 €	1,83 €	2,30 €

Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles 2019 2020 et 2021

Monsieur Alain LANGLAIS, mandaté par le Maire Philippe DUCENE pour négocier avec les communes concernées par cette participation, explique que le montant calculé et retenu par le Préfet en 2018, après avis de la CDEN, a été jugé par les maires concernés, trop lourd pour leur budget.

Après négociation, le montant de la participation a été arrêté à 700 € par enfant et par an.

Le conseil municipal valide ce montant pour les trois dernières années.

IV LOGEMENTS

Amélia 2 : opération programmée d'amélioration de l'habitat

Michèle BALAINE, déléguée à l'opération Amélia 2, rend compte des dossiers d'amélioration de l'habitat lors des deux dernières commissions : six dossiers pour la commune de Val de Louyre et Caudeau.

Le conseil municipal valide l'attribution d'une subvention dans le cadre d'Amélia 2 à ces six personnes :

- trois dossiers à 1 000,00 € pour des logements à Sainte-Alvère
- un dossier à 194,88 € pour un logement à Sainte-Alvère
- un dossier à 1 750,00 € pour un logement à Sainte-Alvère
- un dossier à 1 212,48 € pour un logement à Cendrieux.

Le Maire informe que cette opération génère beaucoup de travaux pour les entreprises locales.

V VOIRIE

Adressage

Liliane AGRAFEUIL fait le point sur l'adressage.

Elle indique que les nouvelles adresses seront effectives au 1^{er} décembre 2021.

Une permanence sera tenue dans les trois mairies pour remettre les nouvelles adresses aux propriétaires courant novembre. La pose des panneaux est en cours à la campagne.

Chemin rural du Pouget

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2020 par laquelle avait été accepté le principe de déclassement puis de cession d'une portion de chemin rural au Pouget, après enquête publique.

Depuis, deux autres riverains ont manifesté par écrit leur intérêt pour ce chemin.

Au vu de nouveaux éléments, le conseil municipal avec 22 voix pour et une abstention, décide de maintenir ce chemin rural en place et d'abandonner le principe de son déclassement.

Régularisation des classements et déclassement de chemins

Le Maire rappelle que plusieurs dossiers de classements, déclassements, changements d'assiette de chemin ou vente de terrains ont fait l'objet de décision de principe depuis la fusion ; que pour plusieurs, le géomètre est passé mais les enquêtes publiques n'ont pas encore été menées.

Pour tous ces dossiers validés par les conseillers municipaux précédents, le conseil municipal mandate le Maire pour nommer un géomètre le cas échéant, pour lancer les enquêtes publiques et signer les actes s'y rapportant.

Litiges : compte rendu de litiges jugés au tribunal

Le Maire rend compte des derniers jugements :

- Bornage judiciaire du Maine : compte rendu de l'audience du tribunal judiciaire de Bergerac du 23 juin 2021 rendu le 31 août 2021 : Madame LO PINTO a été déboutée et le bornage du terrain a été ordonné par un géomètre expert judiciaire.
- Affaire au Tribunal Administratif de Bordeaux : Madame LO PINTO qui avait assigné Philippe DUCENE, Maire et Président de la communauté de communes du Terroir de la Truffe sur des questions d'urbanisme de 2012 à 2015 et en particulier sur des emplacements réservés à Sainte-Alvère, a été déboutée, par jugement en date du 19 février 2021.

Elle n'a pas fait appel du jugement.

VI DEVELOPPEMENT DURABLE

Composteurs aux cimetières

Le Maire donne la parole à Hélène BASSET, co-animatrice de la commission Développement Durable qui a suivi l'installation de ces composteurs. Elle montre sur écran l'utilisation malheureuse qui en est faite.

Ce ne sont pas des containers poubelles mais des containers destinés à recevoir des déchets dégradables des cimetières. Un appel à la civilité est lancé.

Charte de développement durable 2021-2024

Agenda 21 – Agenda 2030 local “Notre Village Terre d’Avenir”

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que notre commune est en période d'audit pour le renouvellement du label Notre Village Terre d'Avenir, valorisant les initiatives Agenda 21 (aujourd'hui appelé Agenda 2030), concrètement les actions portées localement en faveur du Développement Durable.

Les fiches actions qui composent la charte ont été adressées aux conseillers municipaux. Elles concernent des actions concrètes menées à l'échelon local, élaborées et validées par la commission Développement Durable et l'association Notre Village.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les fiches action pour la période 2022-2024.

Elles pourront être visibles sur la page Développement Durable du site internet de la commune.

VII INTERCOMMUNALITE

Convention avec le SDE 24 pour le déplacement d'un candélabre rue Jules Ferry

Monsieur LANGLAIS indique que dans le cadre des travaux rue Jules Ferry, un candélabre doit être déplacé. Le conseil municipal valide la convention avec le SDE 24 afin de mener l'étude nécessaire à la réalisation des travaux.

Rapport d'activités

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activité 2020 :

- du SDE 24
- du SIAEP Isle Dronne Vern

Agglomération du Grand Périgueux : Règlement local de la publicité

Monsieur LE ROUX indique que l'agglomération du Grand Périgueux organise des ateliers destinés à mettre en place une réglementation harmonieuse du règlement local de la publicité. Cette réglementation plus axée sur les villes est destinée notamment à lutter contre la pollution visuelle et lumineuse.

Le conseil municipal prend acte des débats sur le sujet.

VIII TOURISME CULTURE

Le Maire rappelle que les restrictions dues au Covid ont bien limité les sorties et les animations en 2020, mais que depuis l'été plusieurs sorties ont été programmées à Val de Louyre et Caudeau :

- le 12 juin : Théâtre à la salle culturelle André Malraux à Cendrieux
- le 18 juin : Concert de jazz en extérieur à Sainte-Alvère
- le 24 juillet : représentation théâtrale à Durestal
- le 21 août : concert en extérieur à Saint-Laurent des Bâtons (association Les Bastonnades)
- le 16 septembre : Concert classique à la salle culturelle André Malraux à Cendrieux

- le 25 septembre : théâtre à la salle culturelle de Cendrieux sur le thème de la Résistance, en lien avec la représentation du 24 juillet.

Prochaine programmation :

Le Maire montre sur écran le résumé des spectacles à venir (2021-2022) proposés par l'Agora PNC de Boulazac qui a créé « Scènes d'agglo ». Les spectacles qui se jouent au-delà de l'aire péri urbaine dans le cadre d'une coopération territoriale.

Le premier spectacle sera acrobatique et se jouera en extérieur le 6 octobre.

D'autres spectacles sont programmés pour le 1^{er} semestre 2022.

IX FOIRES ET MARCHES

Marie-Christine BENCHAREL fait un bilan de l'été :

- la brocante annuelle a été annulée par l'organisateur faute d'exposants suffisants.
- Annulation du marché gourmand du 9 août place du Château en raison du pass sanitaire juste mis en place et impossible à contrôler.
- Les autres animations de marchés ont été maintenues :
 - * Marché gourmand le 5 juillet
 - * Vide grenier le 11 juillet à Cendrieux (comité des fêtes)
 - * Pique-nique du 13 juillet à Sainte-Alvère (reporté au 16 juillet en raison de la météo)
 - * Marché gourmand des producteurs locaux du 23 août
 - * 28 et 29 août : fête foraine à Cendrieux

En projet : l'organisation d'une brocante courant décembre à Sainte-Alvère à l'initiative de Monsieur HERBILLON.

X INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a de nouveaux commerces :

Ouvertures de « boutiques » et installations

- « La curieuse boutique » aux Ormeaux à Sainte-Alvère ; curiosités et objets de décoration
- La pizzeria crêperie « La Lanterne », ouverture le 3 juillet à Sainte-Alvère, rue de la République
- Le salon de bien être « Les cheveux de Vénus », massages et techniques de soins de détente ; bijoux en pierre, place du Tilleul à Sainte-Alvère